

<b>Membres en exercice:</b> 11	<b>Séance du 30 novembre 2018</b> Le 30 novembre 2018 l'assemblée régulièrement convoquée le vendredi 23 novembre 2018, s'est réunie sous la présidence de Evelyne ALRIVIE-CHANTELOT
<b>Présents :</b> 10	<b>Sont présents:</b> Evelyne ALRIVIE-CHANTELOT, Annie MAZET-RIVIERE, Jean-Louis LARAGÉ, Daniel TAURAND, Serge LAVERGNE, Jean-Pierre LAVAL, Pierre DURAND, Jérôme LACAM, Charles COSNEAU-TADDEI, Sylvain DIAZ
<b>Votants:</b> 11	<b>Représentés:</b> Annie GLEDINES <b>Secrétaire de séance:</b> Sylvain DIAZ

## COMPTE-RENDU

### Objet: Décision Modificative de Crédits budget Service des Eaux: programme 21 "Chloration Lapale +Bypass" - DE 2018 038

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'une échelle et un capot ont été rajoutés lors des travaux sur le réservoir de Lapale. De plus, un avenant a dû être signé en raison de pièces de raccords complémentaires à fabriquer sur place car les canalisations de sortie du réservoir étaient collées.

Aussi, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
61521	Entretien, réparations bâtiments publics	-400.00	
023 (042)	Virement à la section d'investissement	400.00	
<b>TOTAL :</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
2156 - 21	Matériel spécifique d'exploitation	400.00	
021 (040)	Virement de la section de fonctionnement		400.00
<b>TOTAL :</b>		<b>400.00</b>	<b>400.00</b>
<b>TOTAL :</b>		<b>400.00</b>	<b>400.00</b>

Pour: 11

Contre: 0

Abstention: 0

### Objet: Concours du Receveur Municipal-Attribution d'indemnité - DE 2018 035

Suite à notre rattachement à la Trésorerie de Saint-Céré depuis le 1er janvier 2018, le Conseil municipal décide :

- de demander le concours du Receveur municipal pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983
- d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100% par an
- que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité et sera attribuée à Mme GOYETCHE Josette, Receveur municipal.
- de lui accorder également l'indemnité de confection des documents budgétaires pour un montant de: 30.5 €.

Pour: 11

Contre: 0

Abstention: 0

**Objet: Acceptation de don de l'association "Les Amis de la Tour"- DM programme 169"Consolidation des maçonneries de la Tour" - DE 2018 036**

Madame le Maire fait lecture à l'assemblée du courrier de l'Association " les Amis de la Tour". Celle-ci a en effet décidé d'octroyer à la Commune un don s'élevant à la somme de 20 000 €, au titre de sa participation à la sauvegarde du patrimoine, et notamment pour la tranche de travaux en cours pour la rénovation de la Tour médiévale. L'association rappelle dans ce courrier qu'elle a reçu en 2011 de la part de la Fondation du Crédit Agricole et du Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées, des subventions exceptionnelles qui ont été conservées, et qu'elle souhaite aujourd'hui allouer à la Commune.

Le Conseil Municipal:

- décide d'accepter le don de l'association "Les Amis de la Tour" de la somme de 20 000 € pour la tranche actuelle de travaux de confortations des maçonneries et de réduire d'autant l'emprunt à réaliser sur ce programme.

Pour: 11

Contre: 0

Abstention: 0

**Objet: Décision Modificative de crédits. Budget Commune: prêt relais - DE 2018 037**

Le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 19 janvier 2018 l'autorisant à avoir recours à l'emprunt pour couvrir les besoins de financement et à une éventuelle ligne de trésorerie dans l'attente du paiement des subventions (programme 169 Consolidation des Maçonneries de la Tour).

Après consultation auprès de 3 banques, il s'avère que la ligne de trésorerie est indiquée pour pallier un manque de trésorerie en fonctionnement. S'agissant de l'attente du paiement des subventions pour les travaux de la Tour et de la récupération de la TVA, il convient d'avoir recours à un prêt relais (emprunt à court terme sur 2 ans). Celui-ci doit être inscrit budgétairement.

Aussi, il convient de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivante:

INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
1641-00	Emprunts en euros	14 0000.00	
1641 - 169	Prêt relais		140 000.00
<b>TOTAL :</b>		<b>140 000.00</b>	<b>140 000.00</b>

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Pour: 11

Contre: 0

Abstention: 0

**Objet: Participation financière Classe de neige à Bolquère des CE2-CM1-CM2 Ecole de Cahus (du 21 au 25-01-2019)**

La décision est reportée au prochain conseil municipal, dans l'attente de discussion avec les Maires de Laval de Cère et Cahus sur la répartition de la charge restante pour les mairies.

**Informations et questions diverses:**

1- Le Canton Cère et ségala et les Conseillers Départementaux Claire Delande et Christophe Proença nous ont fait part d'une proposition d'actions solidaires sur notre canton. Il s'agit d'assurer une aide à l'association "Les restos du coeur" en participant financièrement au transport des denrées de Cahors à Bretenoux. La mise à disposition du personnel étant assurée par la Commune de Biars, il reste à chaque commune de prendre en charge le carburant et les heures des agents, au prorata de leur population. Pour Teyssieu, cela reviendrait à 100 € par an.

D'autre part, jusqu'à présent, les campagnes de don du sang sont organisées par les Communes de Biars et Sousceyrac-En-Quercy, qui mettent à disposition gratuitement leurs locaux. En fonction de leur nombre d'habitants, les communes qui le souhaitent feront un don annuel, qui s'élèverait pour Teyssieu à 50 €. Le Conseil Municipal approuve totalement le versement de ces aides aux communes concernées.

2- Le 2 novembre 2018, s'est tenue une réunion des associations de la Commune. L'état des chapiteaux, vieux de 10 ans, a été évoqué. En effet, ils se dégradent d'être trop souvent manipulés. Ainsi, en accord avec les associations, les Conseillers municipaux manifestent le souhait de ne plus les prêter, exception faite du Téléthon qui demande seulement 2 chapiteaux. Ce prêt correspond, du reste, à la participation de la Commune à cette campagne.

Une réflexion est aussi à poursuivre sur l'interdiction du plastique jetable utilisé au cours des manifestations.

3- Mardi 13 novembre, une réunion de Cauvaldor sur le PLUIH a eu lieu à la Mairie en présence des Conseillers municipaux afin de travailler sur:

- le projet de zonage de notre commune
- le projet des OAP (orientations d'aménagement et de programmation)

Au cours de cette réunion, certaines pistes pour rendre le territoire plus attractif ont été présentées. Ainsi, en zone A, même si l'agriculture doit rester l'activité première, il devrait être possible d'ouvrir une chambre d'hôte, un gîte, ou d'y installer un atelier de transformation et de vente de produits de la ferme. Une grange desservie par les réseaux (eau et électricité à proximité) devrait pouvoir être transformée en habitation.

4- Le 11 novembre, une petite dizaine d'habitants se sont rendus à Saint-Michel deBannières, afin de découvrir des tableaux vivants représentant le retour des soldats de la "Der des Der", et des scènes de la vie quotidienne d'alors. Une exposition riche d'objets bien mis en valeur, a aussi vivement intéressé les visiteurs.

5- Les dons perçus par la Fondation du Patrimoine pour les travaux sur la Tour de Teyssieu s'élèvent à environ 7000 €. Nous allons demander à la Fondation le versement de cette somme, mais le compte restera ouvert afin de permettre d'autres versements.

6- La commune a acheté 5 radiateurs radiants à gaz, mobiles, pour l'église. C'est le Conseil paroissial de Sousceyrac qui assurera le remplacement des bouteilles de gaz.

Fait à Teyssieu le 4 décembre 2018

Le Maire, Evelyne ALRIVIE-CHANTELOT

